

BACCALAURÉAT PROFESSIONNEL

CONDUCTEUR TRANSPORT ROUTIER MARCHANDISES



BACCALAUREAT PROFESSIONNEL se prépare en 3 ans après la classe de troisième. 24 places sont proposées au Lycée Professionnel Paul Héraud.

Les conditions d'entrée en formation.

Aptitudes physiques et qualités nécessaires.

Répondre aux exigences de la commission médicale des permis de conduire (sont vérifiées : la vision, l'absence de troubles pouvant provoquer des malaises...etc). L'élève doit être passionné par les camions, savoir prendre des initiatives, avoir le sens des responsabilités, être calme et autonome. Une très forte motivation pour l'exercice de ce métier est indispensable.

Les permis.

L'élève doit obtenir successivement les 3 permis suivants (intégrés dans la réussite du BAC) : **B (voiture) - C (véhicule lourd isolé) - E (c) (véhicules articulés).**

Aucun permis n'est délivré par la préfecture avant la fin de la formation et la validation de l'examen.



Horaires d'enseignement.

Français - Histoire-Géographie	5 heures
Mathématiques - Sciences physiques	4 heures
Anglais	2 heures
Arts appliqués	1 heure
Education Physique et Sportive	2 heures
Economie - Gestion	1 heure
Prévention Santé Environnement	1 heure
Accompagnement personnalisé (à la demande)	1.5 heures
Enseignement Technologique et Professionnel (maintenance, code de la route, organisation et législation du transport, conduite)	13.30 heures

Périodes de Formation en Milieu Professionnel

- Seconde CR : 6 semaines.
- Première CR : 8 semaines.
- Terminale CR : 8 semaines.

L'examen.

Pour obtenir le BAC PRO CR, l'élève doit réussir tous les permis de conduire, mais aussi l'ensemble des épreuves professionnelles et générales.



Les conditions d'obtention des permis.

L'élève est évalué en Contrôle en Cours de Formation pour les trois permis **La réussite au permis B conditionne le passage en 1ère.**

Permis B*.

1ère année (Seconde CR) : - code de la route (E.T.G) 3 situations en CCF
- examen sur route de 30 min environ + une épreuve hors circulation de 10 min. 3 situations en CCF.

Permis C

2ème année (Première CR) : - hors circulation : questions écrites + orales suivies d'une épreuve de prise en charge d'un véhicule et finalisé par une épreuve de maniabilité (marche arrière). CCF.
- en circulation examen sur route de 45 min - CCF.

Permis E(c).

3ème année (Terminale CR) : - mêmes épreuves que pour le permis C + un attelage / dételage.

Un certificat de formation "**transport de marchandises dangereuses**" est passé par tous les élèves en 2^{ème} année.

Certificat d'Aptitude à la Conduite en Sécurité (catégorie 1 et 3).

* Une fois le permis B obtenu, les élèves peuvent demander à bénéficier du dispositif de conduite encadrée par un tuteur (équivalent de la conduite accompagnée).

Les débouchés.

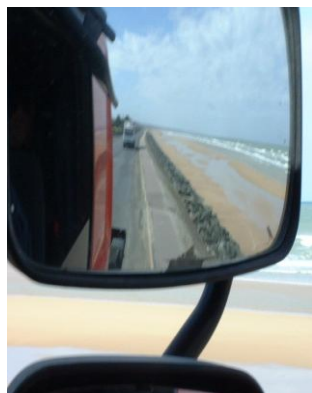
Le diplôme BAC PRO CR. permet :

- la conduite de tout type de véhicule (transport de marchandises) à partir de 18 ans, l'obtention par équivalence de la CQC. (Carte Qualification Conducteur), cette attestation est indispensable pour les chauffeurs routiers en exercice,
- poursuite d'études en **B.T.S logistique des transports** (Marseille, Cavillon, Vitrolles, Montélimar, Chambéry, Villette d'Anthon (38)...).

...Pour la majorité, un emploi dans les jours qui suivent l'obtention du diplôme
(et le retrait auprès de la préfecture des permis de conduire).



Certificat d'Aptitude Professionnelle CONDUCTEUR ROUTIER MARCHANDISES (EN 1 AN)



Conditions d'inscription.

Age, diplôme :

Cette formation s'adresse en priorité aux **candidats majeurs (permis B obligatoire) possédant déjà un CAP ou un BEP et scolarisés en Terminale (éventuellement 1ère) Professionnelle ou Technologique** des secteurs de la maintenance de véhicule (VI ou VP).

D'autres candidatures peuvent être examinées : candidats aux Bacs généraux, technologiques ou professionnels d'autres spécialités, particulièrement motivés

(si le candidat n'est pas titulaire d'un CAP ou BEP, la réussite au Bac préparé conditionne l'admission éventuelle).

Aptitudes physiques et qualités :

l'élève doit répondre aux exigences de la commission médicale des permis de conduire (sont vérifiés notamment la vision, les troubles pouvant provoquer des maux de tête...).

Le candidat doit être passionné par la conduite et les camions, aimer les voyages. Le sens de l'initiative et des responsabilités, l'autonomie, la maîtrise de soi en toute circonstance sont des qualités indispensables.

Formation.

Elle se déroule sur une année scolaire (**36 semaines, pas de cours ni de stages pendant les vacances scolaires**). Chaque semaine de formation comporte **2 jours de formation au lycée** (enseignement professionnel uniquement) et **2 ou 3 jours de formation en entreprise**.

L'enseignement professionnel est axé sur :

- les techniques de la conduite routière (documents de transport, recherche et choix des itinéraires, entretien des véhicules).
- Les relations humaines et commerciales.
- Les notions de service et de sécurité (respect des autres usagers et de l'environnement) et code de la route.

Les 14 h de cours sont dispensées sur 2 jours consécutifs en début ou fin de semaine au lycée : 2 h de code - 3 h de maintenance de véhicule - 3 h de technologie et gestion du transport - 6 h de conduite (4 élèves par camions).

Les autres jours de la semaine se déroulent en entreprise (convention de stage) où les élèves effectuent un *travail de maintenance, d'organisation ou d'accompagnement de transport* (ils ne peuvent conduire les véhicules de plus de 3,5 T qu'après obtention du CAP).



L'examen.

Les élèves sont dispensés des épreuves d'enseignement général (puisque'ils sont déjà titulaires d'un diplôme CAP, BEP, BAC). **Ils ne passent que les épreuves professionnelles :**

EP1 - Analyse d'une situation professionnelle de transport :

épreuve passée en CCF - coefficient 4.

EP2 - Conduite d'un véhicule :

épreuve CCF pratique et orale - coefficient 8. Cette épreuve comprend le passage du permis EC (véhicules articulés). Préalablement, en cours d'année, les élèves sont évalués en CCF pour le permis C (véhicule lourd isolé).

EP3 - Evaluation des activités en entreprise :

Epreuve passée en CCF - coefficient 5 dont 1 pour la PSE.

Le diplôme est délivré aux candidats ayant obtenu une note égale ou supérieure à 10 aux épreuves professionnelles et la validation du permis EC en CCF.

Réussite à l'examen : 2014 : 100 % - 2015 : 100 % - 2016 : 90 %

Débouchés professionnels.

Les titulaires du diplôme sont préparés à exercer les emplois suivants :

conducteur de messagerie, chauffeur livreur (coursier), **conducteur livreur** (poids lourds), **conducteur routier et grand routier** (conducteur de véhicules de plus de 3,5 tonnes), **conducteur routier régional, national ou international** (tous véhicules).

